

## **Confédération Française Démocratique du Travail**

### **C.F.D.T.**

Exercice clos le 31 décembre 2021

**Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

**PKF ARSILON Commissariat aux comptes**

47, rue de Liège  
75008 Paris  
S.A.R.L. au capital de € 1 901 259  
811 599 406 R.C.S. Paris

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Paris

**ERNST & YOUNG Audit**

Tour First  
TSA 14444  
92037 Paris-La Défense cedex  
S.A.S. à capital variable  
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles et du Centre

## **Confédération Française Démocratique du Travail C.F.D.T.**

Exercice clos le 31 décembre 2021

### **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

Aux Membres du Conseil National du syndicat C.F.D.T.,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil national confédéral, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés du syndicat C.F.D.T. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

#### **Fondement de l'opinion**

##### **■ Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

##### **■ Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

## Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 5.2 de l'annexe des comptes consolidés relative à l'application du nouveau règlement ANC 2020-01 se substituant au règlement CRC 99-02.

## Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

La note 6.3.4 de l'annexe des comptes consolidés expose les principes et les méthodes comptables utilisés pour la détermination de la valeur des immobilisations financières. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié les évaluations qui en résultent.

Des provisions sont constituées pour couvrir les risques tels que décrits dans les notes 6.3.9 et 7.10 de l'annexe des comptes consolidés. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues, et à vérifier que ces notes de l'annexe fournissent une information appropriée. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport financier du bureau national.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relatives aux comptes consolidés**

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du syndicat à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le syndicat ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le bureau national.

## **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre syndicat.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

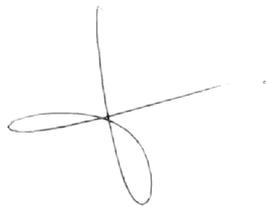
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du syndicat à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris et Paris-La Défense, le 3 mai 2022

Les Commissaires aux Comptes

PKF ARSILON Commissariat aux comptes

ERNST & YOUNG Audit



Francis Chartier

Isabelle Tracq-Sengeissen

# COMPTES CONSOLIDES

## Exercice clos au 31 décembre 2021

1. Bilan consolidé	2
2. Compte de résultat consolidé	3
3. Tableau des flux de trésorerie	4
4. Variation des Fonds Propres	5
Annexe	8

*Valeurs exprimées en euros.*

**Confédération Française Démocratique du Travail**

# 1. Bilan consolidé

En Euros

<b>Actif</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
Immobilisations incorporelles	8 916 879	9 856 732
Immobilisations corporelles	50 420 421	47 795 029
Immobilisations financières	275 281 016	266 707 334
<b>Total actif Immobilisé</b>	<b>334 618 316</b>	<b>324 359 095</b>
Stocks et en-cours	378 985	331 735
Créances clients et comptes rattachés	1 013 564	979 954
Autres créances et comptes de régularisation	13 840 140	12 711 377
Disponibilités et VMP	31 905 250	36 687 451
<b>Total actif circulant</b>	<b>47 137 939</b>	<b>50 710 517</b>
<b>Total actif</b>	<b>381 756 255</b>	<b>375 069 612</b>
<b>Passif</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
Réserves	329 161 291	320 470 568
Résultat de l'exercice	3 821 794	8 690 719
<b>Fonds propres</b>	<b>332 983 085</b>	<b>329 161 287</b>
<b>Fonds dédiés</b>	<b>409 155</b>	<b>355 242</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>7 613 564</b>	<b>5 792 168</b>
Emprunts et dettes financières	1 626 839	2 958 903
Dettes fournisseurs	2 915 350	2 129 206
Autres dettes et comptes de régularisation	36 208 262	34 672 806
<b>Total des dettes</b>	<b>40 750 451</b>	<b>39 760 915</b>
<b>Total passif</b>	<b>381 756 255</b>	<b>375 069 612</b>

## 2. Compte de résultat consolidé

En Euros

Compte de résultat	31/12/2021	31/12/2020
Cotisations	23 673 578	23 605 793
Subvention contributions		
Autres produits d'exploitation	9 192 190	8 692 201
Subventions contributions	27 733 872	25 241 075
Report ressources non utilisées	-	-
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>60 599 640</b>	<b>57 539 069</b>
Achats consommés matières premières et marchandises	-1 914 313	-1 827 293
Charges externes	-17 168 976	-16 220 971
Charges de personnel	-19 364 695	-18 877 499
Impôts et taxes	-2 366 625	-2 272 211
Autres charges d'exploitation	-16 488 245	-13 640 018
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>-57 302 854</b>	<b>-52 837 992</b>
<b>EBITDA</b>	<b>3 296 786</b>	<b>4 701 077</b>
Reprises d'amort et prov, Transfert de charges	2 116 791	3 079 081
Dotations aux amortissements et aux provisions	-9 248 126	-6 114 946
Engagements à réaliser	-143 473	-137 000
Report ressources non utilisées	89 560	125 073
<b>Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition</b>	<b>-3 888 462</b>	<b>1 653 285</b>
Dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	-	-
<b>Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition</b>	<b>-3 888 462</b>	<b>1 653 285</b>
Produits financiers	6 645 515	9 121 780
Charges financières	-968 202	-2 346 789
<b>Résultat financier</b>	<b>5 677 313</b>	<b>6 774 991</b>
<b>Résultat courant des sociétés intégrées</b>	<b>1 788 851</b>	<b>8 428 276</b>
Charges et produits exceptionnels	2 128 627	347 217
Impôt sur les résultats	-95 684	-84 774
<b>Résultat net des entreprises intégrées</b>	<b>3 821 794</b>	<b>8 690 719</b>
Report ressources non utilisées	-	-
Engagements à réaliser	-	-
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>3 821 794</b>	<b>8 690 719</b>
Intérêts minoritaires	-	-
<b>Résultat net (part du groupe)</b>	<b>3 821 794</b>	<b>8 690 719</b>
Résultat par action	63 909,60	86 907,19

### 3. Tableau des flux de trésorerie

En Euros

Tableau des flux de trésorerie		31/12/2021	31/12/2020
OPERATIONS D'EXPLOITATION	<b>OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>		
	<b>RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE</b>	<b>3 821 794</b>	<b>8 690 719</b>
	Autres retraitements sans incidence sur la trésorerie	-461	-
	Dérive de résultat + Résultat de dilution		
	Dotations et reprises sur amortissements et provisions	8 000 335	4 705 603
	Plus et moins values de cession	-	624 280
	Impôts différés	-	-
	Quote-part de résultat des mises en équivalence	-	-
	<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>11 821 668</b>	<b>14 020 602</b>
	<b>Variation des intérêts courus</b>		<b>-837</b>
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE	Variations des stocks	-47 250	94 286
	Variations des créances clients et autres débiteurs	-1 174 928	-133 238
	Variations des provisions clients et autres débiteurs	-	1 719
	Variations des fournisseurs et autres créditeurs	2 358 648	1 706 492
	<b>VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>1 136 470</b>	<b>1 668 422</b>
<b>Flux net de trésorerie lié à l'activité</b>		<b>12 958 138</b>	<b>15 688 187</b>
OPERATION D'INVESTISSEMENT	<b>OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>		
	Acquisitions d'immobilisations (hors crédit-bail)	-45 461 499	-75 610 311
	Cessions, réductions d'immobilisations	28 525 450	62 521 329
	Incidences des variations de périmètre sur la trésorerie	-	-
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>		<b>-16 936 049</b>	<b>-13 088 982</b>
OPERATION DE FINANCEMENT	<b>OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>		
	Dividendes versés par la société mère et aux minoritaires	-	2
	Variation des fonds dédiés	53 913	11 392
	Subventions d'investissements reçus	-	-
	Emissions d'emprunts	-	4 849
	Remboursements d'emprunts	-1 333 405	-1 309 019
	Variations des comptes courants	487 770	-
	<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>-791 722</b>	<b>-1 292 776</b>
Incidence de la variation des taux de change		-	-
<b>VARIATION DE LA TRESORERIE DE L'EXERCICE</b>		<b>-4 786 548</b>	<b>1 306 429</b>
<b>Trésorerie d'ouverture</b>		<b>36 687 446</b>	<b>35 381 017</b>
<b>Trésorerie de clôture</b>		<b>31 900 899</b>	<b>36 687 446</b>

## 4. Variation des Fonds Propres

En Euros

	Réserves générales	Réserves affectées	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Capitaux propres - Part du groupe
<b>Situation à la clôture de l'exercice 2019.12</b>	<b>116 749 960</b>	<b>175 871 376</b>	<b>24 507 123</b>	<b>3 342 097</b>	<b>320 470 556</b>
Affectation du résultat de l'exercice 2020.12	20 998 211	3 813 694	-21 469 800	-3 342 097	8
Dividendes versés					-
Variation des écarts de conversion					-
Autres					-
Résultat 2020.12				8 690 719	8 690 719
<b>Situation à la clôture de l'exercice 2020.12</b>	<b>137 748 171</b>	<b>179 685 070</b>	<b>3 037 323</b>	<b>8 690 719</b>	<b>329 161 283</b>
Affectation du résultat de l'exercice 2020.12	3 778 868	4 732 842	179 009	-8 690 719	-
Dividendes versés	-	-	-	-	-
Augmentation de capital	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-	-	-
Variation des taux de change	-	-	-	-	-
Résultat 2021.12	-	-	-	3 821 794	3 821 794
Autres mouvements	-	-	-	-	-
<b>Situation à la clôture de l'exercice 2021.12</b>	<b>141 527 039</b>	<b>184 417 912</b>	<b>3 216 332</b>	<b>3 821 794</b>	<b>332 983 077</b>

La charte de la cotisation syndicale qui régit les organisations syndicales affiliées à la CFDT dispose que des parts de cotisations sont attribuées à des secteurs distincts.

Ainsi, des montants correspondent à des « réserves affectées » reflétant l'activité de ces secteurs, principalement la Caisse nationale d'action syndicale (CNAS) et sont inclus dans le poste « réserves », voir détail 7.8 « Fonds Syndicaux de la Confédération ».

# Sommaire

<b>1. Bilan consolidé</b> .....	<b>2</b>
<b>2. Compte de résultat consolidé</b> .....	<b>3</b>
<b>3. Tableau des flux de trésorerie</b> .....	<b>4</b>
<b>4. Variation des Fonds Propres</b> .....	<b>5</b>
<b>5. Faits majeurs</b> .....	<b>8</b>
<b>5.1. Observations sur les comptes sociaux de la Confédération</b> .....	<b>8</b>
<b>5.2. Comptes consolidés de la Confédération</b> .....	<b>8</b>
<b>5.3. Evènements de l'exercice</b> .....	<b>8</b>
<b>5.4. Liste des entités consolidées</b> .....	<b>9</b>
<b>6. Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation</b> .....	<b>10</b>
<b>6.1. Référentiel comptable</b> .....	<b>10</b>
<b>6.2. Modalités de consolidation</b> .....	<b>10</b>
6.2.1 Méthodes de consolidation.....	10
6.2.2 Élimination des opérations intra-groupe.....	10
6.2.3 Dates de clôture des exercices des entités consolidées .....	10
<b>6.3. Méthodes et règles d'évaluation</b> .....	<b>10</b>
6.3.1. Application du règlement ANC 2015-05.....	10
6.3.2. Immobilisations incorporelles.....	11
6.3.2.1. Durées d'amortissement des immobilisations incorporelles.....	11
6.3.3. Immobilisations corporelles .....	11
6.3.4. Immobilisations financières .....	12
6.3.5. Stocks et travaux en-cours.....	12
6.3.6. Créances et dettes.....	13
6.3.7. Trésorerie et valeurs mobilières de placement .....	13
6.3.8. Impôts sur les bénéfiques .....	13
6.3.9. Provisions pour risques et charges .....	13
6.3.10. Engagements de retraite et prestations assimilées.....	13
6.3.11. Distinction entre résultat exceptionnel et résultat courant.....	14
<b>7. Informations sur les comptes du bilan et du compte de résultat et sur leurs variations</b> .....	<b>15</b>
<b>7.1. Immobilisations incorporelles</b> .....	<b>15</b>
<b>7.2. Immobilisations corporelles</b> .....	<b>16</b>
<b>7.3. Immobilisations financières</b> .....	<b>17</b>
<b>7.4. Stocks et en-cours</b> .....	<b>17</b>
<b>7.5. Ventilation des créances par échéance</b> .....	<b>18</b>
<b>7.6. Dépréciation de l'actif circulant</b> .....	<b>18</b>
<b>7.7. Valeurs mobilières de placement et disponibilités</b> .....	<b>18</b>
<b>7.8. Fonds Syndicaux de la Confédération CFDT</b> .....	<b>18</b>
<b>7.9. Fonds dédiés</b> .....	<b>19</b>

<b>7.10. Provisions pour risques et charges</b> .....	<b>19</b>
<b>7.11. Impôts différés</b> .....	<b>20</b>
<b>7.12. Emprunts et dettes financières</b> .....	<b>20</b>
7.12.1. Nature et échéance des emprunts et dettes financières.....	20
7.12.2. Variation des emprunts et dettes financières.....	20
<b>7.13. Autres passifs</b> .....	<b>21</b>
<b>7.14. Engagements hors bilan</b> .....	<b>21</b>
<b>7.15. Tableau des ressources</b> .....	<b>22</b>
7.15.1. Selon le règlement comptable des organisations syndicales n°2009-10 (CRC).....	22
7.15.2. Fait générateur des cotisations.....	22
7.15.3. Contributions publiques de financement.....	23
7.15.4. Contributions volontaires en nature .....	23
<b>7.16. Charges d'exploitation</b> .....	<b>23</b>
<b>7.17. Autres produits d'exploitation</b> .....	<b>25</b>
<b>7.18. Résultat financier</b> .....	<b>25</b>
<b>7.19. Résultat exceptionnel</b> .....	<b>26</b>
<b>7.20. Impôts</b> .....	<b>26</b>
<b>7.21 . Effectif</b> .....	<b>26</b>
<b>8. Autres informations</b> .....	<b>27</b>
<b>8.1. Évènements postérieurs à la clôture</b> .....	<b>27</b>
<b>8.2. Honoraires des Commissaires aux comptes</b> .....	<b>27</b>
<b>8.3. Dirigeants</b> .....	<b>27</b>
<b>8.4. Liste des organismes paritaires</b> .....	<b>27</b>

## 5. Faits majeurs

---

### 5.1. Observations sur les comptes sociaux de la Confédération

Les modalités d'établissement des comptes annuels des organisations syndicales sont définies dans la Section 1 de l'Annexe – « Règles comptables des organisations syndicales » du règlement n°2009-10 du Comité de la réglementation comptable (CRC).

Les comptes sociaux de la Confédération ont été établis, conformément à l'application du nouveau règlement 2018.06.

### 5.2. Comptes consolidés de la Confédération

La Confédération CFDT a établi ses premiers comptes consolidés au 1er janvier 2009 et leur première certification est intervenue au 31 décembre 2010, selon le calendrier défini par les textes.

L'article L. 2135-2, inséré dans le Code du travail par l'article 10 de la loi du 20 août 2008, précise les obligations et méthodes à adopter par une organisation syndicale tête de périmètre au regard de l'établissement de comptes consolidés.

La Confédération CFDT applique pour ses comptes consolidés 2021 les modalités de l'article du Code du travail, définies en Section 2 de l'Annexe des règles comptables des organisations syndicales (règlement n° 2009-10).

Ces modalités déterminent le périmètre d'ensemble (lien d'adhésion ou d'affiliation); s'agissant de la notion de contrôle, les règles renvoient à l'application de l'article L.233-16 du code de commerce qui définit ces critères.

Les comptes consolidés de la Confédération ont été établis, conformément à l'application du nouveau règlement 2020.01.

Ce nouveau règlement est applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021. Le nouveau règlement s'applique de manière prospective aux transactions survenant après la date de première application ainsi qu'aux contrats conclus après cette date. L'absence de rétroactivité signifie que des opérations de même nature survenues avant et après le 1er janvier 2021 seront comptabilisées selon les méthodes comptables en vigueur respectivement avant et après cette date.

Les états de synthèse présentent un exercice comparatif conformément au format prescrit par le nouveau règlement.

L'application du nouveau règlement n'a pas d'impact matériel sur les comptes consolidés du Groupe et n'altère pas la comparabilité des exercices

### 5.3. Evènements de l'exercice

La crise sanitaire qui s'est poursuivie en 2021 n'a pas remis en cause la continuité de l'activité de la Confédération CFDT. Cependant, en comparaison avec 2020, davantage d'activités ont pu se dérouler en présentiel, que ce soient des réunions d'instances comme le Bureau national ou le CNC, ou des événements à la rencontre des travailleurs comme Réponses à emporter 2021.

Concernant les comptes, les événements significatifs de cet exercice sont :

- La hausse des ressources en provenance de l'AGFPN de 1,7 M€ par rapport à 2020, résultat en quasi-totalité de l'augmentation de la part issue des entreprises ;
- La hausse des provisions passées au titre des dossiers de la CNAS du fait de l'augmentation du cout moyen des dossiers, qui atteignent 3, 6 M€ ;

- Des charges d'amortissement encore très élevés, 1,6 M€ autour de Gasel, le référentiel de nos adhérents et l'application ;
- Des immobilisations corporelles de 5,2 M€ dans le cadre des travaux de rénovation de Bierville Maison de la CFDT.

En ce qui concerne Bierville, la conjugaison des fermetures dues à la crise sanitaire et la réduction des espaces disponibles du fait des travaux, aboutit à un nouveau déficit de l'association. Etant donné la dette de l'association envers la Confédération (1,48 M€), celle-ci a dû provisionner 553 975 € supplémentaires dans ses comptes 2021.

#### 5.4. Liste des entités consolidées

Les entités incluses dans le périmètre de consolidation sont présentées ci-dessous et il est à noter l'absence d'intérêts minoritaires dans les associations loi 1901 ; les réserves de ces entités sont ainsi intégralement reprises dans les réserves consolidées de la Confédération.

Sociétés	Siège Social	N° Siren	Formes juridiques	Méthode de consolidation 2021.12	Méthode de consolidation 2020.12	% contrôle 2021.12	% contrôle 2020.12	% intérêt 2021.12	% intérêt 2020.12
Confédération	4, boulevard de la Villette, 75955 Paris Cedex 19	784 409 930		Société mère	Société mère	100%	100%	100%	100%
Association AGI	47-49, avenue Simon Bolivar, 75950 Paris Cedex 19	349 904 839	AGI	Intégration globale	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Association ASSECO	4, boulevard de la Villette, 75955 Paris Cedex 19	389 700 303	ASSO	Intégration globale	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
GIE BELLEVILLE	4, boulevard de la Villette, 75955 Paris Cedex 19	334 993 748	GIE	Intégration globale	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Association BIERVILLE	10, route des Nations, 91690 Boissy la Rivière	319 073 425	ASSO	Intégration globale	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Domaine de Bierville EURL	10, route des Nations, 91690 Boissy la Rivière	477 876 130	EURL	Intégration globale	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Association ESPACE BELLEVILLE	4, boulevard de la Villette, 75955 Paris Cedex 19	334 722 378	ASSO	Intégration globale	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
SCI FLANDRE	12, rue des dunes, 75019 Paris	398 216 051	SCI	Intégration globale	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Association Institut Belleville	4, boulevard de la Villette, 75955 Paris Cedex 19	328 142 237	ASSO	Intégration globale	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Association IRIS	4, boulevard de la Villette, 75955 Paris Cedex 19	525 389 813	ASSO	Intégration globale	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Association ISEFOJ	4, boulevard de la Villette, 75955 Paris Cedex 19	447 807 066	ASSO	Intégration globale	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
SCI LOIRE-JAURES	12, rue des dunes, 75019 Paris	395 201 340	SCI	Intégration globale	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
GIE PRESSE	4, boulevard de la Villette, 75955 Paris Cedex 19	334 993 730	GIE	Intégration globale	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
SCI REBUFFAT	12, rue des dunes, 75019 Paris	431 886 183	SCI	Intégration globale	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
GIE VILLETTE	4, boulevard de la Villette, 75955 Paris Cedex 19	334 993 755	GIE	Intégration globale	Intégration globale	100%	100%	100%	100%

# 6. Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation

---

## 6.1. Référentiel comptable

Les comptes consolidés de l'ensemble confédéral sont établis conformément aux règles et principes comptables en vigueur en France. Les dispositions du règlement n° 2020.01 de l'Autorité des Normes Comptables, homologué le 06 mars 2020, sont appliquées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Dans le cadre du règlement comptable n° 2009-10 issu de la loi n° 2008-789 du 20 août 2008, portant sur la « rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail » et le décret n° 2009-1665 du 28 décembre 2009, la Confédération a arrêté ses comptes en respectant le règlement n°2018-06 et ses règlements modificatifs, relatifs aux organisations syndicales.

## 6.2. Modalités de consolidation

### 6.2.1 Méthodes de consolidation

Toutes les entités dans lesquelles l'Ensemble assure le contrôle exclusif, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Toutes les transactions importantes entre les entités consolidées sont éliminées.

L'intégration globale consiste à :

- Intégrer dans les comptes de la structure consolidante les éléments des comptes des entités consolidées, après retraitements éventuel ;
- Éliminer les opérations entre l'entité consolidante et les autres entités consolidées.

### 6.2.2 Élimination des opérations intra-groupe

Conformément à la réglementation, les transactions entre les entités intégrées ainsi que les résultats internes entre ces entités ont été éliminés dans les comptes consolidés.

### 6.2.3 Dates de clôture des exercices des entités consolidées

Les entités sont consolidées sur la base de leur bilan arrêté au 31 décembre, d'une durée de 12 mois, à l'exception éventuelle des entités créées entrant dans le périmètre dont la durée est fonction de leur date de création.

L'exercice de toutes les entités consolidées est d'une durée de 12 mois, dont la clôture est fixée au 31 décembre.

## 6.3. Méthodes et règles d'évaluation

Les principes et méthodes appliqués par l'Ensemble sont les suivants.

### 6.3.1. Application du règlement ANC 2015-05

Au cours de l'exercice 2016, un changement de méthode a été effectué concernant la provision pour dettes sur les organisations.

Les opérations réalisées avec les organisations sont les suivantes. Les organisations, dans un souci de rendement de leur actif à long terme, ont confié une partie de leur trésorerie à la Confédération en vue d'un placement mutualisé sur un panier de titres choisis par la

Confédération. Ces placements sont enregistrés en immobilisations financières dans leurs bilans. L'organisation apporteuse acquiert des « parts » des fonds placés par la Confédération pour leur compte. Les organisations sont informées de la valeur liquidative de leurs « parts » sur un espace numérique mis à leur disposition.

Cette valorisation fait l'objet d'une mission de validation par un Expert-Comptable.

En cas de reversement en cours d'année (sortie totale ou partielle), la Confédération reverse le montant demandé par l'organisation et constate une diminution du nombre de parts dont bénéficie l'organisation dans le panier, ainsi que le changement de valeur des parts restantes.

Cette sortie peut être réalisée :

- Sur un (des) titre(s) qui est comptablement en moins-value ou sur un (des) titre(s) qui est comptablement en plus-value ;
- Lors de la clôture de l'exercice, la valeur de sortie du panier ne peut être connue. Si toutes les organisations sortaient en même temps, la sortie se ferait en valeur liquidative de titres du panier en vendant les titres de l'actif « sous-jacent » ;
- Lors de la clôture de l'exercice, le risque de perte de la Confédération n'est pas non plus valorisable. Il n'est pas constitutif d'un passif dont l'échéance ou le montant n'est pas fixé de façon précise. Il n'est donc pas possible de constituer une provision.

### 6.3.2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur valeur d'acquisition ou de production.

Les frais accessoires d'acquisition sont activés.

#### 6.3.2.1. Durées d'amortissement des immobilisations incorporelles

Les méthodes et durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles	Méthode	Durée
Brevets, licences	Linéaire	2 ans
Projets informatiques	Linéaire	De 2 à 10 ans

Les immobilisations incorporelles peuvent être amorties, le cas échéant, sur des périodes qui correspondent à leur protection légale ou à leur durée d'utilisation prévue.

En cas de durée d'utilité indéterminable, aucun amortissement n'est pratiqué mais un test d'impairment est effectué annuellement.

### 6.3.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou de production, abstraction faite de toutes charges financières.

Les immobilisations corporelles, acquises avant 2009, figurant au bilan d'ouverture de la Confédération, au 1er janvier (terrains et immeubles) ont été valorisées sur la base d'une expertise immobilière.

Les autres immobilisations corporelles ont été évaluées selon leur valeur en l'état à l'ouverture de l'exercice.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

L'amortissement est calculé en fonction de la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations.

Les amortissements sont pratiqués selon le mode linéaire en fonction de la durée de vie probable des biens concernés.

Les principales durées d'utilisations retenues sont les suivantes :

Immobilisations corporelles	Méthode	Durée
Terrains	Non amortissable	N/A
Travaux Structure Façade	Linéaire	20 ans
Constructions	Linéaire	20 à 35 ans
Agencements, aménagements des constructions	Linéaire	5 à 10 ans
Installations techniques, matériel et outillage	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel informatique	Linéaire	5 ans
Mobilier et Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Autres immobilisations	Linéaire	5 ans

#### 6.3.4. Immobilisations financières

Les titres de participation dans les sociétés non consolidées figurent au bilan à leur coût d'acquisition.

Une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire des participations non consolidées, prenant en compte la quote-part d'actif net, devient inférieure à leur coût d'acquisition.

Les autres immobilisations financières telles que les prêts figurent au bilan à leur coût de revient, hors frais accessoires.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute.

La Confédération réalise des placements sur les marchés financiers en actions, obligations, valeurs monétaires, titres de participation.

Les titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP) correspondent aux placements à long terme réalisés par la CFDT, dans le cadre de la gestion patrimoniale de ses réserves. Les titres de la Confédération ont été évalués, à la valeur de marché ou à leur valeur d'acquisition.

Des dépréciations sont constatées au 31 décembre en cas de moins-value latente. Les plus-values latentes ne font pas l'objet d'une comptabilisation conformément aux règles comptables.

Ce portefeuille comprend en partie des placements effectués pour le compte d'organisations affiliées.

#### 6.3.5. Stocks et travaux en-cours

Les stocks sont évalués selon la méthode FIFO : « Premier entré, Premier sorti ».

Le coût d'achat est composé du coût d'achat augmenté des frais accessoires.

Une provision pour dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire des stocks devient inférieure à leur coût d'acquisition.

### **6.3.6. Créances et dettes**

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation des créances est pratiquée nominativement lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances douteuses font l'objet d'une dépréciation nominative lorsqu'il y a un risque d'impayé.

### **6.3.7. Trésorerie et valeurs mobilières de placement**

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'achat ou de souscription, hors frais accessoires.

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur valeur de marché, au 1er janvier 2009 (bilan d'ouverture de la Confédération).

Les mouvements sur les valeurs mobilières de placement sont évalués au coût unitaire moyen pondéré (CUMP) pour les cessions et au coût d'achat pour les acquisitions, hors frais accessoires.

Une dépréciation est constatée lorsque le cours de bourse ou la valeur probable de réalisation est inférieur à la valeur d'achat.

Les plus-values latentes ne font pas l'objet d'une comptabilisation conformément aux règles comptables.

### **6.3.8. Impôts sur les bénéficiaires**

L'activité des organisations syndicales étant exonérée d'impôts, il n'y a pas lieu de comptabiliser d'impôt différé.

### **6.3.9. Provisions pour risques et charges**

Compte tenu de l'activité syndicale prépondérante de l'Ensemble consolidé, les provisions constatées correspondent essentiellement à des charges liées à l'activité juridique de la Caisse nationale d'action syndicale (CNAS).

Par ailleurs, les provisions sont également constituées de provisions pour litiges.

### **6.3.10. Engagements de retraite et prestations assimilées**

Le montant des droits, qui seraient acquis par les salariés pour le calcul des indemnités de départ à la retraite, est généralement déterminé en fonction de leur ancienneté et en tenant compte de la probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite.

L'ensemble de ces coûts est provisionné dans les comptes sociaux et systématiquement pris en compte dans le résultat sur la durée d'activité des salariés.

L'ensemble du personnel est, soit rémunéré par les GIE Belleville et Vilette, soit mis à disposition à la Confédération CFDT. A ce titre les engagements pris en matière d'indemnités de fin de carrière, y compris par les GIE, font l'objet d'une provision dotée par la Confédération.

L'engagement de retraite est calculé selon la méthode actuarielle appelée « méthode des unités de crédit projetées », répartissant la valeur actuarielle des prestations futures sur chacune des années de service du salarié.

Suivant l'application des textes conventionnels (distincts pour le secrétariat confédéral et pour le personnel administratif et technique), les prestations futures découlent de :

- L'ancienneté à la date de l'évaluation ;

- Le salaire projeté à l'âge de la retraite ;
- Les droits tels que définis ;
- Les conditions du départ en retraite ;
- Le facteur d'actualisation ;
- La probabilité de paiement de la prestation (maintien du salarié dans l'organisation jusqu'à l'âge de son départ en retraite).

Le taux d'actualisation utilisé est de 0.5 % (basé sur un taux publié par l'Institut des Actuaires). Le taux d'évolution des rémunérations est de 2,3 % observé ces quatre dernières années.

#### **6.3.11. Distinction entre résultat exceptionnel et résultat courant**

Le résultat courant est celui provenant des activités dans lesquelles l'Ensemble est engagé dans le cadre de ses activités courantes et annexes qui sont assumées à titre accessoire ou dans le prolongement de ses actions normales.

Le résultat exceptionnel résulte des événements ou opérations inhabituels distincts de l'activité et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

## 7. Informations sur les comptes du bilan et du compte de résultat et sur leurs variations

Les tableaux ci-après font partie intégrante des comptes consolidés.

### 7.1 Immobilisations incorporelles

En Euros

Immobilisations incorporelles - Amortissements, dépréciations et provisions	31/12/2020	Augmentations	Diminutions	Reclassements	31/12/2021
Conces.. brevets & licences	23 091 551	438 053	-	567 223	24 096 827
Immob.incorporelles en cours	1 797 820	956 805	-	-567 223	2 187 402
<b>Total valeurs brutes</b>	<b>24 889 371</b>	<b>1 394 858</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>26 284 229</b>
Amort./dépréc. écart d'acquisition	-	-	-	-	-
Amort./déprec. conces.. brev.& lic.	-15 032 639	-2 334 711	-	-	-17 367 350
<b>Total Amts, dép. et prov.</b>	<b>-15 032 639</b>	<b>-2 334 711</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-17 367 350</b>
Conces.. brevets & licences	8 058 912	-1 896 658	-	567 223	6 729 477
Immob.incorporelles en cours	1 797 820	956 805	-	-567 223	2 187 402
<b>Immobilisations incorporelles (net)</b>	<b>9 856 732</b>	<b>-939 853</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>8 916 879</b>

Les immobilisations incorporelles correspondent principalement aux progiciels acquis ou développés par le GIE Vilette.

Les autres mouvements correspondent aux immobilisations en cours qui ont été finalisées en cours d'exercice.

La Confédération a développé un logiciel de gestion des adhérents Gasel qu'elle met à la disposition exclusive des syndicats affiliés à la CFDT.

## 7.2 Immobilisations corporelles

En Euros

Immobilisations corporelles	31/12/2020	Augmentations	Diminutions	Reclassements	31/12/2021
Terrains	18 238 848	-	-	-	18 238 848
Constructions	95 820 860	182 067	-130 000	508 042	96 380 969
Install. & mat.indust.	1 024 046	8 402	-	-	1 032 448
Autres immob.corporelles	3 469 918	54 121	-40 576	-	3 483 463
Immob.corporelles en cours	2 834 655	5 424 341	-	-508 042	7 750 954
Avces/immob.corporelles	-	26 093	-	-	26 093
<b>Total valeurs brutes</b>	<b>121 388 327</b>	<b>5 695 024</b>	<b>-170 576</b>	<b>-</b>	<b>126 912 775</b>
Amort./déprec. constructions	-69 603 937	-2 879 298	130 000	-	-72 353 235
Amort./déprec. matériels & équip.	-964 808	-20 222	-	-457	-985 487
Amort./déprec. autres immo.corp.	-3 024 553	-170 113	40 576	458	-3 153 632
<b>Total amts, dépr. et prov.</b>	<b>-73 593 298</b>	<b>-3 069 633</b>	<b>170 576</b>	<b>1</b>	<b>-76 492 354</b>
Terrains	18 238 848	-	-	-	18 238 848
Constructions	26 216 923	-2 697 231	-	508 042	24 027 734
Install. & mat.indust.	59 238	-11 820	-	-457	46 961
Autres immob.corporelles	445 365	-115 992	-	458	329 831
Immob.corporelles en cours	2 834 655	5 424 341	-	-508 042	7 750 954
<b>Immobilisations corporelles (net)</b>	<b>47 795 029</b>	<b>2 625 391</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>50 420 421</b>

Les immobilisations sont constituées principalement des biens immobiliers inscrits à l'actif du bilan de la Confédération et des trois SCI, ainsi que sur l'association Bierville.

Les terrains et immeubles sont valorisés à leur coût historique dans les 2 SCI (Flandre-Jaurès, Loire-Jaurès).

Pour la Confédération, en application de l'article 3 du CRC 2009-10, les méthodes suivantes d'évaluation ont été retenues :

- La valorisation des biens immobiliers a été effectuée sur la base d'une expertise immobilière qui retient la moyenne de trois valeurs (rendement valeur locative / valeur vénale par capitalisation / méthode par la construction), correspondant à la valeur historique dans les comptes sociaux ;
- La décomposition par composants des biens immobiliers, hors SCI, est faite en retenant 4 composants principaux : gros-œuvre, façades étanchéité menuiseries extérieures, climatisation-ventilation-chauffage, électricité, plomberie, ascenseur, courant et agencements.
- L'augmentation des immobilisations corporelles correspond pour l'essentiel aux travaux en cours des projets de rénovation de l'immeuble Belleville pour 484 187 €, de la Maison de la CFDT Bierville pour 5 246 793 €, ainsi qu'à la mise en service de la chaufferie pour 484 186 €.

## 7.3 Immobilisations financières

En Euros

Immobilisations financières	31/12/2020	Augmentations	Diminutions	Reclassement	31/12/2021
Participations financières	37 998	-	-	-	37 998
Créances rattach.particip. C	-	487 765	-	-487 765	-
Autres titres immobilisés NC	277 832 626	37 823 619	-28 239 961	1	287 416 285
Prêts NC	1 360 063	32 931	-284 379	-	1 108 615
Prêts C	-	2 660	-1 110	-	1 550
Dépôts et cautionnements versés NC	24 335	-	-	-	24 335
<b>Total valeurs brutes</b>	<b>279 255 086</b>	<b>38 346 975</b>	<b>-28 525 450</b>	<b>-487 764</b>	<b>288 588 847</b>
Prov.autres titres immob. NC	-12 528 021	-945 436	166 438	18 917	-13 288 102
Prov.prêts NC	-19 731	-	-	-	-19 731
<b>Immobilisations financières (dépréciations)</b>	<b>-12 547 752</b>	<b>-945 436</b>	<b>166 438</b>	<b>18 917</b>	<b>-13 307 833</b>

<b>Immobilisations financières</b>	<b>266 707 334</b>	<b>37 401 539</b>	<b>-28 359 012</b>	<b>-468 847</b>	<b>275 281 014</b>
------------------------------------	--------------------	-------------------	--------------------	-----------------	--------------------

(1) Le poste "Autres titres immobilisés" comprend principalement des placements sur les marchés financiers en actions, obligations, SICAV monétaires, titres de participation, réalisés par la Confédération.

Ces éléments sont issus des comptes sociaux de la Confédération CFDT et correspondent aux placements à long terme réalisés par la CFDT, dans le cadre de la gestion patrimoniale de ses réserves.

Pour information, leur valeur liquidative estimative est établie au 31/12/2021 à 367 371 402 € et à 11 718 923 € (valeur de souscription de contrats FCPR), pour une valeur brute à la clôture de 287 416 285 €, tel que précisé dans l'annexe des comptes sociaux de la Confédération CFDT.

Une dépréciation est constatée fin 2021 à hauteur de 13 288 103 €, ramenant la valeur nette de ces titres à 274 128 182 €.

(2) Les titres de participation non consolidés concernent les sociétés suivantes :

Entités non consolidés	N° de Siren	VNC des titres au 31/12/2021	Augment.	Diminut.	VNC des titres au 31/12/2021	Montant des capitaux propres	Résultat dernier exercice	Pourcentage de détention
Autres titres		70 489	-	-	70 489	NC	NC	NC
		70 489	0	0	70 489	0	0	0

Les quatre entités figurant en Autres titres (Sifa, Inter-Expansion, Cisl/Msi) ne répondent pas aux critères définis par les textes pour être intégrées dans le périmètre de consolidation, notamment en termes de pourcentage de contrôle.

## 7.4 Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours se présentent ainsi :

En Euros

Stocks	31/12/2020	Variations	Dotations	Reprises	31/12/2021
<b>Valeurs brutes</b>					
Stock mat.premières & fournitures	24 253	32 690			56 943
Stock en-cours product.biens	85 772	4 763			90 535
Stock marchandises	305 414	-46 519			258 895
<b>Total</b>	<b>415 439</b>	<b>-9 066</b>			<b>406 373</b>
<b>Provisions et dépréciations</b>					
Prov.stock marchandises	-83 704	-	-2 442	58 758	-27 388
<b>Stocks et encours (dépréciations)</b>	<b>-83 704</b>	<b>-</b>	<b>-2 442</b>	<b>58 758</b>	<b>-27 388</b>
<b>Valeurs nettes</b>					
Stock mat.premières & fournitures	24 253	32 690	-	-	56 943
Stock en-cours product.biens	85 772	4 763	-	-	90 535
Stock marchandises	221 710	-46 519	-2 442	58 758	231 507
<b>Total</b>	<b>331 735</b>	<b>-9 066</b>	<b>-2 442</b>	<b>58 758</b>	<b>378 985</b>

Les stocks sont essentiellement détenus par le GIE CFDT-Presses et représentent du matériel syndical, des brochures et des ouvrages destinés au réseau CFDT.

## 7.5 Ventilation des créances par échéance

Les créances se décomposent, par échéance, de la manière suivante :

En Euros	Total brut	Échéances		Dépréciation	Total net
		- 1 an	+ 1 an		
Créances clients et comptes rattachés	1 058 138	1 058 138		44 574	1 013 564
<b>Total</b>	<b>1 058 138</b>	<b>1 058 138</b>		<b>44 574</b>	<b>1 013 564</b>

### Échéances des créances (hors clients)

Autres créances et comptes de régularisation	Brut	- 1 an	1 an	31/12/2021	31/12/2020
Avances et acptes versés /commandes	530 223	530 223		530 223	19 902
Actifs d'impôt différé	-	-	-	-	-
Fournisseurs débiteurs	34 211	34 211		34 211	-
Autres créances	12 352 700	12 352 700		12 352 700	11 858 837
<b>Total Autres créances</b>	<b>12 917 134</b>	<b>12 917 134</b>	-	<b>12 917 134</b>	<b>11 878 739</b>
Charges constatées d'avances	923 006	923 006		923 006	832 636
<b>Total</b>	<b>13 840 140</b>	<b>13 840 140</b>	-	<b>13 840 140</b>	<b>12 711 375</b>

Les autres créances concernent essentiellement des subventions à recevoir pour 8 225 464 € et des cotisations collectées sur 2021 et à encaisser des syndicats en 2021 pour un montant de 982 340 €.

Les autres créances des trois SCI correspondent à des appels de fonds vis-à-vis du gestionnaire des immeubles pour un montant de 1 122 526 € lié à des remboursements sur l'exercice 2021 à encaisser sur l'exercice 2022.

## 7.6 Dépréciation de l'actif circulant

Les dépréciations de l'actif circulant se décomposent selon :

En Euros

Autres créances - Dépréciations et provisions	31/12/2020	Dotations	Reprises	31/12/2021
Dépréciations autres créances d'exploitation	-44 574			-44 574
<b>Total</b>	<b>-44 574</b>			<b>-44 574</b>

## 7.7 Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Les valeurs mobilières de placement et disponibilités, d'un montant de 31 905 250 €, proviennent principalement de la Confédération.

## 7.8 Fonds Syndicaux de la Confédération CFDT

Au 31 décembre 2021, les fonds syndicaux, compris dans les réserves générales et affectées se décomposent selon le tableau présenté en paragraphe 4.

Le poste « Réserves affectées » correspond notamment à des montants enregistrés dans les comptes sociaux de la Confédération CFDT.

En effet, la charte financière CFDT dispose que les cotisations versées par les syndicats et réparties, servent à des actions syndicales spécifiques : Caisse nationale d'action syndicale (CNAS), Fonds d'organisation, Solidarité syndicale mondiale (SSM).

De plus, pour assurer le financement des événements récurrents et significatifs dont la fréquence est supérieure à un an (congrès et campagnes électorales), la Confédération a mis en réserve 4 250 000 € au 31 décembre 2021.

## 7.9 Fonds dédiés

En conformité avec le règlement CRC 2009-10, a été appliquée la disposition stipulant une inscription en « Engagements à réaliser » de montants affectés à des actions définies.

2021					
Ressources	Montant des fonds affectés au projet (tableau)	Fonds à dégager au début de l'exercice (19)	Utilisation en cours d'exercice (7894)	Engagement à réaliser sur ressources affectées (6894)	Fonds restant à engager en fin d'exercice (19)
Conventions diverses	426 920	355 242	89 560	143 473	409 155
<b>Total</b>	-	<b>355 242</b>	<b>89 560</b>	<b>143 473</b>	<b>409 155</b>

## 7.10 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges se décomposent de la manière suivante :

Provisions pour risques et charges	31/12/2020	Dotations	Reprises	31/12/2021
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	3 309 844	181 075		3 490 919
Provisions pour litiges sociaux	329 963	114 003	61 000	382 966
Provisions pour litiges Isefoj	-	43 147	-	43 147
Provisions pour Caisse Nationale d'Action Syndicale	2 149 783	3 541 204	1 997 033	3 693 954
Autres provisions pour risques & charges	2 578			2 578
<b>Total</b>	<b>5 792 168</b>	<b>3 879 429</b>	<b>2 058 033</b>	<b>7 613 564</b>

Elles sont principalement composées des éléments suivants.

Engagements pris en matière de retraite :

- L'ensemble du personnel est soit rémunéré par les GIE Belleville et GIE Villette, soit mis à disposition. A ce titre les engagements pris en matière d'indemnités de fin de carrière, y compris par les GIE, font l'objet d'une provision dotée par la Confédération.
- L'engagement de retraite est calculé selon la méthode actuarielle appelée « méthode des unités de crédit projetées », répartissant la valeur actuarielle des prestations futures sur chacune des années de service du salarié.

Provisions de la Caisse nationale d'action syndicale (CNAS) :

Elles concernent les sommes que la Confédération est susceptible de payer au titre de la couverture juridique qu'elle assure aux adhérents de la CFDT.

Provisions pour litiges sociaux :

Les provisions pour risques concernent des litiges avec des syndicats, nés sur l'exercice 2021 pour 100 000 €, sur l'exercice 2019 pour 268 963 € et un litige prud'hommal né sur l'exercice 2021 pour 14 003 €.

## 7.11 Impôts différés

L'activité des organisations syndicales étant généralement exonérée d'impôts, il n'y a pas lieu de comptabiliser d'impôts différés.

## 7.12 Emprunts et dettes financières

### 7.12.1 Nature et échéance des emprunts et dettes financières

Les dettes financières peuvent être ventilées par échéance de la manière suivante :

Dettes financières	31/12/2020	31/12/2021	< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans
Emprunts obligataires	-	-	-	-	-
Emprunts auprès des établissements de crédit	-	-	-	-	-
Intérêts courus sur emprunts	-	-	-	-	-
<b>Total emprunts auprès des éta de crédits et loc. fin.</b>	-	-	-	-	-
Autres dettes financières	2 956 951	1 621 470	1 572 289	49 181	-
<b>Total emprunts et dettes financières diverses</b>	<b>2 956 951</b>	<b>1 621 470</b>	<b>1 572 289</b>	<b>49 181</b>	-
Int.courus/solde créd.banque	1 942	1 018	1 018	-	-
Soldes créditeurs de banque	5	4 351	4 351	-	-
<b>Total concours bancaires courants et intérêts courus</b>	<b>1 947</b>	<b>5 369</b>	<b>5 369</b>	-	-
<b>Total</b>	<b>2 958 898</b>	<b>1 626 839</b>	<b>1 577 658</b>	<b>49 181</b>	-

### 7.12.2 Variation des emprunts et dettes financières

Dettes financières	31/12/2020	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
Emprunts auprès des établissements de crédit	-	-	-	-
Intérêts courus sur emprunts	-	-	-	-
<b>Total emprunts auprès des éta de crédits et loc. fin.</b>	-	-	-	-
Autres emprunts	2 956 951	-	1 335 481	1 621 470
<b>Total emprunts et dettes financières diverses</b>	<b>2 956 951</b>	-	<b>1 335 484</b>	<b>1 621 470</b>
Int.courus/solde créd.banque	1 942	-	924	1 018
Soldes créditeurs de banque	5	4 346	-	4 351
<b>Total concours bancaires courants et intérêts courus</b>	<b>1 947</b>	<b>4 346 -</b>	<b>924</b>	<b>5 369</b>
<b>Total</b>	<b>2 958 898</b>	<b>4 346 -</b>	<b>1 336 408</b>	<b>1 626 839</b>

La Confédération a souscrit sur l'exercice 2016 deux nouveaux emprunts pour un montant de 2 000 000 € et 2 920 000 € en plus de celui de 5 300 000 € qui a été souscrit en novembre 2012 auprès de la Société Générale. Ils ont été affectés au financement de l'ensemble immobilier au 51 avenue Simon Bolivar dans le 19ème. Ils ont été remboursés, à hauteur de 1 318 686 €, leur solde se monte 1 292 996 € au 31/12/2021.

## 7.13 Autres passifs

Les autres passifs comprennent les éléments suivants :

	31/12/2020	31/12/2021	< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans
Dettes fournisseurs	2 129 206	2 915 350	2 915 350		
Dettes sur immobilisations	24 642	-			
Avances et acomptes reçus sur commandes	70 434	245 948	245 948		
Dettes fiscales et sociales	4 807 200	5 056 237	5 056 237		
Dette d'impôt exigible	1 345 074	1 578 134	1 578 134		
Autres dettes	26 945 551	28 386 811	16 100 979		12 285 832
Comptes de régularisation passif	1 479 906	941 132	941 132		
<b>Autres dettes</b>	<b>36 802 013</b>	<b>39 123 612</b>	<b>26 837 780</b>	<b>-</b>	<b>12 285 832</b>

Les dettes diverses à moins d'un an correspondent pour l'essentiel à des cotisations, encaissées par le Service central de perception et ventilation des cotisations -SCPVC- (Confédération) début 2021 et dues aux organisations CFDT pour 4 079 789 € ; ces sommes s'inscrivent dans le total de la collecte des cotisations pour l'exercice 2021 qui s'élève à 87 376 123 €.

La Confédération a comptabilisé en charges à payer des montants de subventions à reverser pour 6 010 641 € et les trois SCI ont inscrit des charges à répartir sur leurs locataires pour 982 850 €.

Les dettes diverses à plus de 5 ans correspondent à des dettes envers des Fédérations et Unions Régionales Interprofessionnelles.

En effet, les Fédérations et les Unions Régionales Interprofessionnelles ont la possibilité de confier tout ou partie de leur trésorerie à la Confédération, à des fins de placement dans le cadre d'une gestion centralisée pour compte. La dette figurant au bilan pour 12 285 832 € représente les fonds confiés par les organisations à la Confédération, en valeur historique et se rapportant à une partie de leurs réserves.

L'engagement de la Confédération consiste à reverser ces fonds aux organisations à la valeur du marché au jour de la demande de restitution de ces fonds.

## 7.14 Engagements hors bilan

La Confédération s'est portée caution pour garantir, jusqu'à hauteur respectivement de 13 805 €, 133 305 €, 2 081 096 €, 852 239 €, 4 297 126 €, cinq prêts accordés par des banques à cinq entités tierces.

Les termes de ces engagements sont fixés respectivement aux 10 avril 2022, 30 novembre 2023, 30 mars 2029, 15 mars 2041 et 1<sup>er</sup> avril 2041.

Des contrats de placement de fonds ont été souscrits par la Confédération, dans le cadre de sa gestion du portefeuille de titres immobilisés, pour un engagement total de 32 500 000 €. Les parts de ces fonds sont appelées progressivement par le gérant du fonds.

Au 31 décembre 2021, un montant de 2 473 400 € a été appelé au titre de ces contrats et figure à l'actif du bilan. La partie non libérée de ces engagements s'élève à 8 139 287 €.

La Confédération a affecté en nantissement le 23 novembre 2012 et au cours de l'exercice 2016, au profit de la Société Générale, des parts de titres FCP Investissement, pour un montant total évalué à 5 300 000 €, 1 000 000 € et 1 460 000 €.

Ce nantissement de titres vient garantir les emprunts souscrits par la Confédération auprès de la Société Générale :

- D'un montant de 5 300 000 € d'une durée de 10 ans remboursable en 40 trimestrialités
- D'un montant de 2 000 000 € d'une durée de 7 ans remboursable en 84 mensualités
- D'un montant de 2 920 000 € d'une durée de 7 ans remboursable en 72 mensualités.

Au 31 décembre 2021, le capital restant dû est respectivement pour ces emprunts de :

- 530 000 € à échéance du 20/02/2023
- 342 634 € à échéance du 04/02/2023
- 420 362 € à échéance du 04/10/2022

La Confédération a conventionné en 2017 avec l'URI Occitanie pour un abandon de sa créance, avec clause de remboursement si retour à meilleure fortune pour un montant de 887 709 €.

## 7.15 Tableau des ressources

### 7.15.1 Selon le règlement comptable des organisations syndicales n°2009-10 (CRC)

Montants en €	31/12/2021	31/12/2020
<b>RESSOURCES DE L'ENSEMBLE CONFEDERAL</b>		
Cotisations reçues (1)	23 673 578	23 605 793
"+" subventions -contributions reçues (2)	27 733 872	25 241 075
dont reversement subventions-contributions à des organisations affiliées (2)	- 14 946 368	- 12 313 645
"+" autres produits d'exploitation perçus (3)	9 192 190	8 692 201
<b>Total des Ressources</b>	<b>60 599 640</b>	<b>57 539 069</b>
Produits financiers perçus	6 017 548	7 774 817
<b>Résultat net (part du groupe)</b>	<b>66 617 188</b>	<b>65 313 886</b>

(1) Montant des cotisations relevant des activités gérées par la Confédération (23 673 578 €).

Le montant des cotisations représente la quote-part calculée pour les entités confédérales, suivant la charte de la cotisation syndicale CFDT. Elle est générée par la centralisation de la collecte totale des organisations affiliées à la CFDT, s'élevant à un montant de 87 376 123 € pour l'exercice 2021.

(2) La Confédération reverse une partie de ces ressources aux organisations affiliées qui contribuent à la réalisation des actions financées. De ce fait, l'analyse du poste « subventions-contributions » pour 27 733 872 € n'est pertinente que si l'on tient compte de 14 946 368 € de reversements, ramenant le montant de ressources nettes à 12 787 504 €.

(3) Voir paragraphe 7.17 « Autres produits d'exploitation ».

### 7.15.2 Fait générateur des cotisations

Le versement des cotisations est comptabilisé selon le principe édicté par la « Charte de la cotisation syndicale » régissant la répartition des cotisations entre structures affiliées à la CFDT.

En conformité avec le règlement n° 2009-10 du CRC, l'individualisation par structures CFDT des flux de cotisations, dont le versement intervient postérieurement à la clôture, permet la reconnaissance d'un produit à recevoir, comptabilisé sur l'exercice arrêté au 31 décembre.

### **7.15.3 Contributions publiques de financement**

Ces contributions sont comptabilisées à réception d'une notification délivrée par le financeur. Conformément au principe repris dans le paragraphe 2.6 du règlement CRC (n° 2009-10 - Annexe – Règles comptables des organisations syndicales), il est tenu compte d'éventuelles conditions suspensives ou résolutoires figurant dans la convention et précisant les termes des actions à mener.

Durant l'exercice 2021, les contributions enregistrées en produits ont fait l'objet d'un traitement comptable obéissant aux règles ci-dessus rappelées.

### **7.15.4 Contributions volontaires en nature**

La Confédération CFDT se réfère aux dispositions de l'article 4 du règlement CRC n°2009-10 (Annexe) définissant le « Traitement des contributions en nature », effectuées à titre gratuit.

Les contributions volontaires en nature sont exclusivement constituées par des mises à disposition de permanents syndicaux ; leur durée de fonction au sein de la Confédération, renouvelable, correspond généralement à un mandat relevant du Congrès confédéral qui se tient tous les quatre ans.

Le nombre de personnes mises à disposition est de 26 en 2021. Ces personnels sont issus essentiellement de fonctions publiques.

Les indications émanant des entités tierces concernées permettent à la Confédération d'appréhender la valorisation de ces contributions, à savoir 1 910 510 € pour l'exercice 2021.

## **7.16 Charges d'exploitation**

Le montant de l'ensemble des charges d'exploitation, impôts & taxes et dotations aux amortissements & provisions figurant en résultat d'exploitation peut être détaillé de la manière suivante :

## Détails des charges d'exploitation

Autres charges d'exploitation en €	31/12/2021	31/12/2020
Reversement subventions aux organisations (autres charges) :		
- Confédération	14 635 458	12 102 545
- Isefoj	310 910	211 100
Charges de gestion GIE CFDT Presse & Confédération	1 300 096	1 174 088
Autres charges d'exploitation	241 777	152 294
<b>Total</b>	<b>16 488 241</b>	<b>13 640 026</b>

Dotations aux amortissements & provisions en €	31/12/2021	31/12/2020
Centre de formation Bierville	7 776	11 475
Amortissements des SCI	886 485	785 551
Amortissements GIE Villette	2 418 319	2 262 211
Amortissements Confédération	2 051 715	2 057 870
Provisions Confédération	3 836 282	858 738
Autres dotations amortissements et provisions (Gie-Pressé...)	47 548	139 634
<b>Total</b>	<b>9 248 125</b>	<b>6 115 479</b>

Achats consommés en €	31/12/2021	31/12/2020
Charges communes AGI	514 512	635 319
Centre de formation Bierville	302 853	206 458
Achats pour ventes GIE CFDT Presse	860 922	791 275
Achats des SCI	123 925	99 340
Achats consommés du GIE Villette	95 992	78 010
Autres achats consommés	16 109	16 953
<b>Total</b>	<b>1 914 313</b>	<b>1 827 356</b>

Charges externes en €	31/12/2021	31/12/2020
Charges communes AGI	982 393	922 074
Centre de formation Bierville	594 425	370 852
Coûts des charges SCI	445 166	489 771
Intermédiaires Associations Isefoj (cf. études)	38 162	15 300
Achats et charges GIE Belleville et Villette	5 181 770	4 864 796
Achats et charges GIE CFDT Presse	3 093 599	3 041 251
Achats, prestations reçues, frais généraux Confédération	6 785 542	6 497 369
Autres charges externes	47 920	19 477
<b>Total</b>	<b>17 168 976</b>	<b>16 220 889</b>

Frais de personnel en €	31/12/2021	31/12/2020
Coûts salariaux GIE Belleville & Gie-Villette	18 926 541	18 329 551
Autres charges de personnel Confédération	438 154	547 579
Autres frais de personnel		
<b>Total</b>	<b>19 364 695</b>	<b>18 877 131</b>

Impôts & taxes en €	31/12/2021	31/12/2020
Taxes sur les salaires et autres GIE Belleville	1 338 061	1 284 783
Taxes des 3 SCI	172 392	170 539
Taxes diverses Confédération	752 568	728 437
Autres taxes GIE Villette	88 206	81 279
Autres impôts et taxes	15 397	7 173
<b>Total</b>	<b>2 366 625</b>	<b>2 272 210</b>

## 7.17 Autres produits d'exploitation

Le montant des autres produits d'exploitation peut être détaillé de la manière suivante :

Montants en €	31/12/2021	31/12/2020
Autres produits d'exploitation - loyers Confédérations et SCI -facturation AGI -GIE Cfdt Presse et Centre de formation Bierville	9 192 190	8 692 267
<b>Total</b>	<b>9 192 190</b>	<b>8 692 267</b>

## 7.18 Résultat financier

Le résultat financier se décompose comme suit :

En Euros

Résultat financier	31/12/2021	31/12/2020
Produits de participations	2 782	3 461
Produit net/cession de VMP	6 017 548	7 964 335
Reprises sur provisions et transferts de charges	148 616	725 864
Autres Intérêts et Produits assimilés	476 569	428 098
<b>Produits financiers</b>	<b>6 645 515</b>	<b>9 121 780</b>
Dotations financières aux amortissements et pr	-925 614	-2 262 476
Intérêts et charges assimilées	-42 571	-68 258
Charges sur Cessions de VMP	0	-15 996
<b>Charges financières</b>	<b>-968 202</b>	<b>-2 346 789</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>5 677 313</b>	<b>6 774 991</b>

Les dotations correspondent aux provisions sur portefeuille TIAP (Moins-Value latentes).  
Les reprises correspondent essentiellement aux provisions sur portefeuille TIAP pour 148 616 €.

## 7.19 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel se compose de la manière suivante :

En Euros

Résultat exceptionnel	31/12/2021	31/12/2020
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	2 134 806	1 308 705
Produits exceptionnel sur opération de capital	47 042	17 913
Reprises exceptionnelles	0	0
<b>Total des produits exceptionnels</b>	<b>2 181 848</b>	<b>1 326 618</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	-14 677	-322 478
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	-455	-656 923
Autres charges exceptionnelles	0	0
Dotations exceptionnelles aux amort. & provisions	-38 089	0
<b>Total des charges exceptionnelles</b>	<b>-53 221</b>	<b>-979 401</b>
<b>Charges et produits exceptionnels</b>	<b>2 128 627</b>	<b>347 217</b>

Les autres produits exceptionnels sont constitués de revenus FCPR pour 2 131 441 €.

## 7.20 Impôts

La charge d'impôts est la suivante :

Montants en K€	31/12/2021	31/12/2020
Impôt sur les sociétés	95 684	84 774
Impôts différés		
<b>Impôts sur les résultats</b>	<b>95 684</b>	<b>84 774</b>

## 7.21 Effectif

L'effectif employé par les entités intégrées globalement se décompose comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
Collaborateurs Permanents	135	134
Collaborateurs Administratif	148	143
<b>Total</b>	<b>283</b>	<b>277</b>

## 8. Autres informations

---

### 8.1. Évènements postérieurs à la clôture

Compte tenu des incertitudes sur l'évolution future des marchés financiers liée à la guerre en Ukraine, il est prématuré de donner une estimation des impacts indirects sur les actifs financiers de la Confédération.

### 8.2. Honoraires des Commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant dans le compte de résultat de l'exercice s'élève à 177 725 € pour EY et 76 918 € pour Pricewaterhouse Coopers et 69 600 pour PKF Arsilon. Ces honoraires ont été facturés au titre :

- Du contrôle légal des comptes sociaux et consolidés, pour un montant de 121 325 € pour EY , 47 450 € pour PwC et 60 000 pour PKF Arsilon;
- De services autres que la certification des comptes pour 56 400 € pour EY, 29 468 € pour PwC et 9 600 € pour PKF Arsilon.

### 8.3. Dirigeants

Les informations requises dans le cadre du paragraphe 425 du règlement 99-02 CRC ne sont pas communiquées car cela aboutirait à donner une information individuelle.

### 8.4. Liste des organismes paritaires

La Confédération CFDT a des liens avec des organismes paritaires dans lesquels, soit elle assure la gouvernance conjointement avec les autres organisations représentatives d'employeurs et salariés, soit elle participe à une gestion paritaire.

En référence à la doctrine comptable relative aux modalités d'application de l'article, L.2135-2 du code du travail, les organismes visés sont listés ci-après :

<b>PROTECTION SOCIALE</b>		
	CNAM AT/TS	Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés
	AGIRC ARCCO	Caisses retraite complémentaire des cadres
	CNAF	Caisse Nationale des allocations familiales
	ORST	Observatoires régionaux de la santé au travail
	CNAV	Caisse Nationale d'assurance Vieillesse
	ACOSS	Agence centrale des organismes de sécurité sociale
<b>EMPLOI</b>		
	AGEFIPH	Fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées
	UNEDIC / POLE EMPLOI	Union nationale inter professionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce
	DGT	Direction Générale du Travail
<b>LOGEMENT</b>		
	Action Logement	Action Logement
<b>DIALOGUE SOCIAL</b>		
	AGFPN	Association de gestion du fonds paritaire national
	ADSA	Association paritaire inter professionnelle nationale pour le développement du dialogue social dans l'artisanat
<b>ETUDES</b>		
	IRES	Institut de recherches économiques et sociales